

EB40.R18 Elaboration d'un système de péréquation des impôts

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné un rapport du Directeur général sur l'élaboration d'un système de péréquation des impôts,

NOTE que le Directeur général soumettra à la quarante et unième session du Conseil exécutif un plan d'institution d'un système de péréquation des impôts à partir de l'exercice financier 1969.